

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 12 Juin.

M. Pagès Dupont a adressé la lettre suivante à M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce :

Paris, le 1^{er} juin 1877.

Monsieur le Ministre,

Les négociations pour le renouvellement des traités de commerce, engagées par vos prédécesseurs, sont continuées par vous. Étrangères aux émotions du jour, elles ne s'inspirent de l'intérêt d'aucun parti, et votre tâche, purement économique, consiste à rendre au pays les plus utiles services en dehors des agitations gouvernementales.

La bonne politique devant rassurer les intérêts et faciliter le travail, permettez-moi de vous soumettre, au sujet de ces négociations, quelques réflexions relatives à la question des vins qui donne lieu, en ce moment, dans la presse, dans les charnières de commerce et dans les comices agricoles, à de nombreuses controverses. Mon but est de vous demander protection pour les véritables viticulteurs, produisant des vins qui se suffisent à eux-mêmes, et pouvant être livrés à la consommation sans aucune manipulation, tels que le soleil les a mûris.

Ces cultivateurs trouvent une redoutable concurrence dans la facilité de transformer les vins qui, par la nature des terrains où ils viennent, sont absolument imposables, et ne sont susceptibles d'aucun déplacement à raison même de leur vice d'origine. Le vinage, dont plusieurs journaux et revues agricoles s'occupent présentement dans une série d'articles remarquables, est un procédé indispensable dans les contrées où les vins n'ont aucune des qualités requises pour être livrés à la consommation, même pour supporter les voyages et pour traverser sur place les chaleurs de l'été. Mais ce procédé porte à la viticulture sérieuse un préjudice grave, quand il arrive à dénaturer la matière première à l'aide d'autres matières.

Quelques détails sur ce point sont nécessaires, pour bien indiquer et préciser ensuite le concours que les producteurs de vins naturels attendent de vous, dans la poursuite des négociations pour le renouvellement des traités.

Il y a trois sortes de vinage; celui qui s'opère par l'adjonction d'une certaine quantité d'alcool de grain et de betterave, celui qui provient de l'alcool de vin, enfin celui qui consiste dans le mélange d'un vin défectueux avec un vin de qualité supérieure.

Je n'ai rien à dire de ce dernier mode, consacré tout à la fois par les pratiques du commerce loyal et par la jurisprudence.

Mais, pour le premier, j'ai eu l'honneur de développer devant l'Assemblée nationale, en 1872, l'opinion que l'introduction d'une certaine quantité d'alcool de grain ou de betterave dans les vins insuffisants constituait une sophistication réelle. Cette opinion est partagée par un grand nombre de chimistes et de médecins. Je crois aujourd'hui, comme je le croyais alors, que M. de Champvans avait parfaitement raison de s'exprimer ainsi qu'il suit dans une pétition qu'il adressa au Sénat en 1864 : « Le coupage des vins par l'alcool » leur permet de supporter mieux » que tous les autres les additions » d'eau et les manipulations frauduleuses. Ces mélanges que favorise le droit de vinage, produisent les plus fâcheux résultats. Avec une pièce, on en fait trois dans la cave. Ils portent donc atteinte à la santé publique. C'est en vain qu'on prétendrait que, l'eau et l'alcool entrent dans la composition chimique du vin, on n'altère point sa substance en augmentant la base de ces deux éléments. Les combinaisons de la nature ne sont point celles de l'homme, et ne s'effectuent pas de la même manière. On décompose le diamant, on ne le refait pas. »

Quant au vinage par l'alcool de vin, il n'y a aucune critique à formuler au point de vue de l'hygiène. Mais il cause une perte considérable au Trésor, et il accroît par conséquent, avec le concours de l'État, les périls de la concurrence dont je me plains. La récente abolition de l'exercice sur les bouilleurs de cru a donné toute latitude à un grand nombre de propriétaires pour convertir en eau-de-vie une première partie de leur récolte, et pour employer cette eau-de-vie à refaire en quelque sorte la deuxième partie, qui, dépourvue de cette adjonction, ne remplirait pas les conditions nécessaires pour entrer dans le commerce. Il fallait auparavant payer un droit de 156 fr. 25 par hectolitre, pour tout alcool qui servait à cet usage; mais l'abolition de l'exercice interdit aux agents du fisc de pénétrer dans les celliers, et alors l'adjonction de l'eau-de-vie au vin s'opère chaque jour, sans la moindre difficulté, et en évitant le droit de 156 fr. 25 par hectolitre.

Quand j'avais l'honneur de représenter le département du Lot, j'ai considéré l'abolition de l'exer-

cice des bouilleurs de cru comme devant amener inévitablement ce résultat, et l'expérience m'a donné raison. La récolte générale de la France en 1876 a été inférieure de plus de moitié à celle de 1875 et de moitié à peu près à celle de 1874. Elle est notamment inférieure à celle de 1871 et de 1872, et ne peut se comparer qu'à celle de 1873. Eh bien, veuillez envisager ce qui se passe, depuis l'abolition de l'exercice, dans tous les départements qui produisent des vins naturels, mais des vins ordinaires en dehors des grands crus et des crus de deuxième ordre. Les affaires y sont stagnantes, et les propriétaires sont obligés de vendre à des prix moins avantageux que ceux de 1871, 1872 et 1873. Ce résultat, je le répète, était inévitable.

C'est en présence d'une situation si fâcheuse, Monsieur le Ministre, qu'on entend formuler dans les réunions financières, et qu'on lit dans un grand nombre de journaux français et étrangers deux nouvelles dont l'authenticité est incontestable. L'Espagne d'une part, l'Italie d'autre part réclament des concessions qui augmenteraient les embarras de la vraie viticulture, quand elle a tant besoin, au contraire, d'un secours spécial et pressé.

Tout récemment, une importante discussion a eu lieu en Espagne, à la Chambre des députés. Il en résulte que, dans le remaniement des traités de commerce, entre cette nation et la France, l'Espagne demande un abaissement du tarif actuel, pour l'exportation de ses vins. Elle trouverait même insuffisante la réduction de ce tarif, à 3 fr. par hectolitre, avec une surtaxe pour les vins titrant plus de 15 degrés. En admettant que les vins d'Espagne titrent jusqu'à 22 degrés, ce qui est leur maximum, mais un maximum atteint très souvent, le droit, par hectolitre, serait de 9 fr. 66. Or, d'après le tarif actuel, le droit est de 11 fr. 66 par hectolitre, savoir : 5 fr. pour le vin, et 6 fr. 66 pour la partie alcoolique. Voici la conséquence : le nouveau tarif, loin de contenir une aggravation de droits, établirait une diminution de 2 fr. par hectolitre.

Je ne puis croire, Monsieur le Ministre, que vous soyez disposé à consentir à cette diminution. Les vins d'Espagne, grâce à la quantité d'alcool qu'ils contiennent, apporteraient un élément de plus pour le vinage de ces produits impossibles, dont je m'inquiète, venus presque tous dans des terrains qui sont impropres à la vigne mais qui, en revanche, sont facile-

ment susceptibles de toute autre culture.

L'importation des vins d'Espagne sur notre territoire, subit une progression alarmante. En 1847, les quantités fortement alcoolisées, introduites en France pour le vinage, n'étaient que de 24,900 hectolitres par an. En 1860, elles atteignent 131,400. En 1874 elles s'élèvent à 558,000. Ce chiffre de 558,000, dépasse la production annuelle d'un grand nombre de départements viticoles, entr'autres le Lot.

Si le droit d'entrée est fixé à 3 fr. ce sera là évidemment un encouragement direct à l'importation qui ne tardera pas à s'élever à plusieurs millions d'hectolitres.

J'arrive à l'Italie.

Jusqu'en 1862, l'Italie nous prenait 250 mille hectolitres de vin environ par année, et ne nous envoyait que 12 ou 15 mille hectolitres, tandis qu'aujourd'hui, les rôles sont complètement intervertis. L'Italie qui nous envoie 130 mille hectolitres de vin environ par année, ne nous en demande que 53 à 54 mille.

Ce brusque changement vient de ce que, d'après l'ancien traité qu'il s'agit de renouveler, les vintaliens ne payent qu'un droit de 25 centimes par hectolitre, à leur entrée en France, tandis que les vins français subissent un droit de 6 fr. par hectolitre, à leur entrée en Italie. Or les vins italiens sont vinés et survinés avant de pénétrer en France.

La réciprocité entre les deux nations doit être pour le moins obtenue.

L'Espagne et l'Italie, qui pratiquent chez elles le système protectionniste, voudraient, dans la question des vins, bénéficier des enseignements du Libre-Echange, qui prêche l'abaissement et même la suppression des barrières douanières entre les peuples. Personne n'est plus libre échangiste que moi; mais, en économie politique pas plus que dans la politique pure, aucun principe n'est absolu. L'importation en France des denrées agricoles concurrentes des nôtres, doit être calculée et tempérée de façon à ne point compromettre l'intérêt des nationaux.

Le système de mes contradicteurs est résumé dans les deux points suivants, que j'emprunte au journal la *Liberté* (23 mai 1877) :

« 1^o Il faut favoriser par une grande baisse de droits l'importation des vins étrangers, notamment ceux d'Espagne et d'Italie, parce qu'ils sont indispensables, actuellement au vinage des vins

» du Midi et qu'ils servent bien plus » à la manipulation des vins, qu'ils » n'entrent dans la consommation;

« 2^o Il faut abolir les droits » extravagants, frustratoires, anti- » français de 156 25 ou de 312 50 » par hectolitre d'alcool employé » au vinage. »

MANIPULATION des vins, telle est la doctrine de mes adversaires, dont j'ai combattu les propositions à l'Assemblée nationale, principalement en 1872 et 1875. Ce qu'il faut protéger, ce n'est pas la production des véritables vins, c'est la manipulation des vins défectueux! On veut traiter le vin comme un produit fabriqué, et non comme un produit du sol! On se préoccupe peu de savoir s'il est possible d'établir une surveillance suffisante, pour prévenir des manipulations compromettantes pour la santé publique. Vains soucis que cela! Le producteur sérieux doit être sacrifié au producteur excentrique, dont le vin, à l'état naturel, ne saurait résister à une décomposition totale pendant quelques mois qu'à l'aide d'un tripotage malsain. En vérité cela est inadmissible.

Dans ce péril évident, je m'adresse à vous, Monsieur le Ministre, avec le ferme espoir que votre haute impartialité et votre amour du bien public, réservent à ma démarche un accueil bienveillant et un appui équitable.

Agréer, etc.

A. PAGÈS DUPONT,

Ancien député du Lot.

Le gouvernement du 16 mai entre dans une phase nouvelle.

Après de nombreuses hésitations et des pourparlers entre les sommités légitimistes et l'Élysée, le journal de M. le comte de Chambord, l'*Union*, annonce que l'extrême droite consent à entrer dans la coalition en faveur de la dissolution de la Chambre des députés.

Les bonapartistes parlaient déjà de contraindre le Maréchal à faire un coup d'État, et ils se croyaient entièrement les maîtres. Ils doivent rabattre de leurs illusions.

De leur côté, MM. de Broglie, Paris et Decazes paraissent avoir la pensée d'agir au nom des amis de la monarchie constitutionnelle, ralliés du bout des lèvres au principe de la légitimité. Ils doivent également rabattre de leurs illusions.

Nos lecteurs savent que nous ne croyons pas à l'alliance de ces trois partis, ennemis les uns des autres. Impossible dans le passé, puisque ce sont les ultra-légitimistes et

les bonapartistes qui renversèrent M. de Broglie en 1874, ellen'aboutira qu'à jeter le trouble dans les esprits.

D'après la *République française*, ce sont les amis de M. le comte de Chambord qui prennent la tête de la coalition, et c'est le drapeau blanc qui conduira l'armée des bonapartistes, de quelques orléanistes et des légitimistes.

Là-dessus, les bonapartistes disent qu'ils entendent au contraire se servir des légitimistes pour tirer les marrons du feu. Ils veulent bien consentir à voter pour ces derniers dans quelques départements de l'ouest; mais, en dehors de là, ils n'admettent l'accord des amis d'Henri V avec les amis de l'ex-prince impérial, que pour patronner des candidats impérialistes.

Cette situation pleine d'obscurité commence à donner beaucoup à réfléchir aux anciens orléanistes, qui avaient suivi trop aveuglément M. de Broglie avant et après le 16 mai. Aussi, dès que la déclaration de l'Union a été connue, le *Soleil* s'empresse-t-il d'écrire les lignes suivantes, au nom de toute la partie libérale du centre-droit: « Le centre-droit a eu trop l'air de négliger les droits de la liberté, et c'est en les négligeant qu'il s'est donné l'apparence d'être resté l'ennemi de l'ordre de choses qu'il avait pourtant contribué à fonder. Cet ordre de choses, il fallait le servir plus franchement ou ne pas l'établir. »

La défiance est donc générale parmi les coalisés. Chacun veut des garanties qui lui assurent le lendemain. Le *Temps* dit à ce sujet: « Comme toutes ces garanties successivement demandées par les légitimistes, les bonapartistes et le centre droit doivent répondre à des aspirations contraires, on comprend aisément quels sont les embarras du gouvernement, qui ne peut donner satisfaction à un des trois partis sur lesquels il s'appuie, sans transformer les deux autres en implacables adversaires. »

Cette confusion justifie pleinement notre politique simple, correcte et ouverte du *Journal du Lot*. Aussi éloignés des théories démagogiques que des escamotages bonapartistes, nous sommes heureux d'avoir dit, dès le lendemain du 16 mai, que nous resterions fermement sur le terrain de la Constitution. Le 16 mai est une imprudence et une faute que nous déplorons de plus en plus. En supposant le succès de la coalition (ce qui est à peu près absurde), nous serions livrés à l'inconnu, entre le parti républicain vaincu et trois partis coalisés se déchirant pour le partage du butin. Mieux valait la situation dans laquelle nous nous trouvions avant l'événement. Tel est l'avis de tous les hommes sérieux et froids, et c'est pour cela que nous prévoyons un effondrement complet des plans de toute sorte qui ont été conçus: LA CONSTITUTION ET LA LOI, voilà le programme qu'il faut défendre, avec tout le respect et tous les égards que méritent ceux de nos adversaires qui n'appartiennent point au parti de l'invasion et du partage de la France.

Voici la déclaration de l'Union:

Nous avons observé à l'égard du ministère une réserve inspirée par le sentiment que des garanties étaient nécessaires pour conserver à l'acte du 16 mai

son véritable caractère.

Deux questions, pour nous, dominaient le débat.

Il fallait que le droit des électeurs royalistes, à une représentation équitable et sérieuse, fût nettement établi, et que la loi du 20 novembre 1873 ne pût être modifiée ni par une nouvelle prorogation des pouvoirs du maréchal, ni par la présidence à vie.

Une déclaration loyale qui, d'après un témoignage autorisé, doit être accueillie avec une pleine confiance, comme la meilleure des garanties, donne aux royalistes l'assurance qu'ils ont obtenu satisfaction.

Nous avons peu de choses à ajouter. Il convient aux royalistes de croire à la loyauté des paroles données. Nous ne pensons pas que, dans les conditions actuelles, la lutte pour la défense sociale soit bien engagée; du moins nous pourrions soutenir le maréchal, sans que la France soit exposée à voir se perpétuer le régime des expédients.

On saura que les royalistes ne se préoccupent que des intérêts généraux de leur pays indissolublement liés aux principes qu'ils défendent. Lorsqu'ils réclament des garanties, c'est pour la France qu'ils agissent et non pour leurs personnes.

Nous avons rempli notre devoir en résistant, et aujourd'hui nous disons au pays que si nous sommes résolus à combattre, c'est pour accomplir un autre devoir sans illusions et sans espérances chimériques.

Nous avons fait ce qu'il fallait pour que l'avenir de la France ne fût pas compromis. Si le but n'est pas atteint, on ne pourra nous reprocher de n'avoir pas signalé les difficultés et les fautes commises.

Nous souhaitons au maréchal une victoire que l'honneur met à l'abri des surprises. Nous aiderons le gouvernement; puisse-t-il s'aider lui-même!

Le *Moniteur universel* ne met pas en doute que la dissolution sera votée, si elle est demandée. Or, tout indique qu'elle sera demandée dans le délai le plus prochain. Le gouvernement aurait alors trois mois pour convoquer les électeurs, et il est probable que le suffrage universel serait consulté au commencement de septembre, entre l'époque des moissons et l'époque des vendanges.

La presse légitimiste ET LES BONAPARTISTES.

Nous lisons dans la *Gazette de France*:

« Aux élections du 20 février, le parti royaliste engagea la lutte contre la révolution, et le chiffre de voix qu'il obtint pour ses candidats fut supérieur au chiffre de voix obtenues par les bonapartistes. »

« Les voix monarchistes accordées aux candidats du parti royaliste s'élevèrent au premier tour de scrutin à 4,814,949. Le relevé en a été fait par plusieurs journaux; nous citons le relevé du *Rappel*, qui n'est pas suspect. Les bonapartistes n'obtinrent que 1,396,888. Les candidats républicains obtinrent 4,001,255 voix. »

« C'est ainsi que se sont répartis les suffrages. »

« Si, malgré cette supériorité numérique attribuée par les électeurs aux candidats royalistes, le nombre des députés royalistes élus fut moindre que celui des bonapartistes, c'est qu'au second tour de scrutin les bonapartistes eurent le talent, dans les départements où le ballottage les favorisait, de s'attirer les voix des royalistes, et l'habileté, dans les départements où le ballottage était favorable aux royalistes, de faire triompher les candidats républicains, pour diminuer à l'assemblée le nombre des royalistes et pouvoir continuer à prétendre qu'eux seuls bonapartistes, étaient assez forts et assez nombreux pour résister aux radicaux. »

« Dans plus de la moitié des circonscriptions, les bonapartistes n'osèrent même pas engager la lutte; sur 530 circonscriptions, ils ne portèrent que 241 candidats de leur parti; partout ailleurs, eux qui se posent en sauveur, ils ne trouvèrent même pas de candidats pour lutter contre les radicaux. »

« Le chiffre de voix fut donc de 1,396,888. A ce propos, ils nous reste

une remarque importante à faire.

« Dans les voix obtenues par les bonapartistes, il s'en trouve un grand nombre qui votèrent pour les candidats de ce parti, par des considérations d'un ordre tout personnel, et en répudiant hautement et énergiquement le programme révolutionnaire de l'empire. A côté des bonapartistes purs qui invoquent la doctrine démocratique de l'empire, il se trouve, en effet, une masse considérable d'hommes qui n'acceptent ni la direction, ni le drapeau, ni la doctrine de l'impérialisme tels que M. Rouher l'entend et que l'*Ordre* le prétend... »

« Il y a en effet, en France, un grand nombre d'hommes que la révolution effraie, dont le tempérament et l'éducation monarchiques répugnent à ces doctrines césariennes, qui, ne trouvant aucune garantie dans la République, se laissent égarer par les déclarations conservatrices des candidats bonapartistes dans leur province; ils n'arbovent pas aussi hautement le drapeau de l'impérialisme que M. Rouher l'affirme dans son journal; ils voient dans les candidats bonapartistes des hommes d'ordre professant la haine de la démagogie, répudiant toute solidarité avec la politique extérieure et intérieure de M. Rouher, respectant la religion, et alors, ces électeurs votent pour eux, souvent par estime personnelle pour le candidat, parfois comme pis-aller à défaut d'un autre candidat conservateur. »

« Si on leur disait: L'empire, c'est la révolution; s'ils croyaient que c'est la doctrine et la politique du césarisme qui est en cause, ils s'éloigneraient et porteraient leurs voix à des candidats plus réellement conservateurs. »

Ce qui importe donc, c'est que les candidats conservateurs, s'affirment et se présentent partout, contre les candidats de la révolution.

« Ils ont pour eux le bon sens public; ils auront le succès, s'ils savent se concerter et agir. »

« NOUS NE DIRONS POINT COMME M. ROUHER: « PAS D'ALLIANCES! NON; MAIS PAS DE COMPROMISSIONS COUPABLES AVEC LES HOMMES ET LES PARTIS DE LA RÉVOLUTION. » »

Nous lisons dans la *Gazette de Languedoc*:

Nous devons donc écarter résolument ceux des candidats bonapartistes qui ont applaudi et applaudissent encore à la politique anti-française de l'empire, laquelle a eu pour triste résultat la spoliation du Pape et l'unification de l'Italie et de l'Allemagne;

Nous devons repousser sans hésitation tout candidat bonapartiste qui professe les opinions socialistes de l'empire et approuve l'empire d'avoir favorisé la fondation de l'Internationale.

Nous devons enfin refuser notre concours, nos votes, à tout candidat bonapartiste qui, faisant partie de la chambre actuelle, s'est associé aux gauches pour voter:

1° La publicité des séances des conseils municipaux;

2° L'abolition de l'article de la loi qui protégeait les souverains étrangers contre les outrages de la presse.

On sait, en effet, que le Maréchal s'est vivement ému de ces deux votes révolutionnaires. Ce sont ces deux votes qui motivèrent la lettre qu'il adressa à M. Jules Simon, pour lui demander sa démission, le Maréchal ne croyant pas consciencieusement, patriotiquement, pouvoir garder plus longtemps un ministère qui ne les avait pas combattus et empêchés. Tout député qui y a participé s'est donc rendu indigne de pouvoir se dire candidat conservateur, candidat du gouvernement du Maréchal, candidat mac-mahonien.

ESCANDE.

Opinion de M. de Broglie sur l'Empire.

C'était le 24 juillet 1874; les gauches de l'Assemblée nationale demandaient la proclamation de la République. M. de Broglie, appelé à se prononcer, déclara qu'une seule considération pourrait le décider à émettre un pareil vote, celle de faire obstacle à un retour possible de l'Empire. Cette déclaration si importante de M. de Broglie mérite, en effet, d'être rappelée dans les circonstances actuelles.

Elle est à la fois une garantie pour l'avenir et une sécurité pour le présent: car M. de Broglie est trop sérieux, trop loyal, trop honnête, trop homme d'honneur pour penser aujourd'hui différemment de ce qu'il pensait en 1874.

Voici donc le passage de son discours mis en relief par la *France*:

« J'ai entendu dire que, parmi les motifs qui pouvaient faire incliner vers la proclamation de la République, il y avait la pensée d'élever une barrière contre le retour du gouvernement dictatorial dont cette assemblée a prononcé la déchéance; j'ai entendu dire qu'on attendait de la proclamation de la République une défense contre ce retour. »

« Eh bien, messieurs, si cela était, si nous pouvions croire qu'il en fût ainsi, ce serait peut-être le seul moyen de nous faire accepter la République de bonne grâce. Quoi qu'on nous en ait dit, quoi qu'on ait pu dire par une calomnie que je méprise et qui est presque une mauvaise plaisanterie, mes sentiments pour ce régime sont connus. Ils ont pour garant trois générations qui m'en ont laissé l'héritage et une jeunesse passée dans la dignité de l'indépendance. »

Nous comptons sur la garantie de ces trois générations. Elles sont de celles qui obligent et lient les descendants.

(Gazette de Languedoc). A. E.

Les nouveaux Jacobins

Avec une nouvelle prorogation, on a le temps de se préparer, de s'organiser; on établit l'état de siège pour museler la presse de province, presse qui fait un mal incalculable: on dispose ses forces; on change de nouveau les préfets et les sous-préfets qui, sans être mauvais, pourraient être meilleurs dans d'autres postes, et alors, tout armé pour le combat, on vient le livrer.

Nous ne sommes pas du tout partisans d'une discussion immédiate, qui n'amènera rien de bon, qui obligera peut-être le cabinet à demander la dissolution séance tenante, et qui nous priverait, somme toute, de tout un mois de calme, de travail et de préparatifs, sans parler des éclaboussures morales qu'on peut recevoir.

PAUL DE CASSAGNAC, député.

(Le Pays, samedi, 9 juin 1877.)

INFORMATIONS

Décidément le mouvement « vieux-catholique », sur lequel on comptait si fort à Berlin, il y a six ans, pour faire brèche dans la véritable Eglise catholique; ce mouvement, appuyé de toute façon par l'Etat, a piteusement échoué. Ce ne sont plus seulement les journaux « ultramontains » allemands qui le disent et qui le prouvent; ces jours derniers, un journal démocratique bien connu, la *Gazette de Francfort*, s'égayait aux dépens du récent « synode vieux-catholique », d'après lequel le nombre des « vieux-catholiques » dans tout l'empire allemand, s'éleverait « déjà » à cinquante mille.... sur quinze millions de catholiques!

Le *Soir* annonce que des renseignements détaillés ont été demandés à plusieurs préfets sur les modifications qu'il conviendrait d'introduire dans le personnel des mairies dont la nomination appartient au gouvernement.

M. de Fourtou aurait même préparé

un travail d'ensemble sur toutes les municipalités qui lui ont été signalées.

L'*Echo universel* croit savoir que M. le baron Evain a été nommé sous-chef du cabinet du ministre de l'intérieur. M. le baron Evain est bonapartiste.

D'un autre côté, on lit dans la *France*:

M. de Fourtou a eu un long entretien avec un des personnages les plus en vue du corps diplomatique et lui a affirmé, en le priant de répéter sa déclaration, qu'il était absolument opposé à toute manifestation ultramontaine, qu'il considérait comme dangereuse pour la France.

M. de Fourtou aurait ajouté, que c'était à tort qu'on le rangeait parmi les amis de l'empire. « Depuis longtemps, aurait dit en terminant M. de Fourtou, j'ai rompu entièrement avec les bonapartistes. »

Le *Temps* assure qu'à la veille de son départ de Maçon, M. Hendlé, préfet révoqué de Saône-et-Loire, a reçu la visite de M. le général de Galiffet accompagné de ses deux aides de camp; tous trois en uniforme étaient venus de Dijon pour faire cette visite.

On annonce une tentative de suicide de M. Anatole Duruy, fils aîné de M. Victor Duruy, ancien ministre de l'instruction publique de l'empire, et frère de M. Albert Duruy, rédacteur en chef de l'ex-journal bonapartiste la *Nation*.

M. Anatole Duruy s'est ouvert les veines des deux bras.

Le *Soir* dit qu'il était atteint, depuis plusieurs années déjà, d'un dérangement cérébral, et que sa famille était en instance auprès de l'administration pour le faire admettre dans une maison de santé.

ORIENT

Les dépêches que l'on reçoit de Saint-Petersbourg ont un caractère rassurant au point de vue de la généralisation de la guerre. Mais le langage du Nord ne laisse guère espérer un prompt rétablissement de la paix.

Ce journal dément en termes catégoriques les bruits qui représentaient la Russie comme étant impatiente de conclure la paix, et étant disposée à la signer après la première grande victoire qui pourrait satisfaire son orgueil.

Il ne s'agit pas, dit le Nord, d'un arrangement au rabais... Il faut, pour la sécurité de l'avenir, que la Turquie soit parfaitement convaincue de son isolement, de son infériorité, et de la nécessité absolue de se soumettre aux conditions qu'elle a rendues elle-même nécessaires... Alexandre II ne s'arrêtera pas à mi-chemin, comme Napoléon III à Villafranca, parce que le plan de l'empereur n'a pas été conçu avec légèreté dont Napoléon III a fait preuve en 1860.

Ce langage, il faut l'avouer, est au moins inquiétant pour la Turquie, si ce n'est pour l'Europe.

En Asie, les succès de l'armée russe s'affirment de jour en jour davantage. C'est ainsi que le corps russe qui était récemment à Olti s'avance sur Isbir, dans la vallée du Torouck, et menace Trébizonde. Moukhtar-Pacha a envoyé en toute hâte, de ce côté, cinq bataillons et une batterie. Les troupes de Moukhtar sont exténuées par les incessantes marches et contre-marches que ce général leur a fait faire, pour finalement abandonner, sans coup férir, les plus belles positions. Il est, de plus, fort possible qu'Erzeroum, mal approvisionné, tienne beaucoup moins longtemps qu'on ne croyait d'abord.

On s'attend, d'un jour à l'autre, au passage du Danube par les Russes.

CHRONIQUE LOCALE
ET MÉRIDIONALE.

En parlant de notre Journal, le *Courrier du Lot* se permet de prononcer le mot de *calomnie*. Nous lui renvoyons le mot, avec lequel sa conduite l'a depuis longtemps identifié.

En vérité, calomnie-t-on les bonapartistes, quand on cite textuellement les provocations du *Pays* à la violation de la loi? Toute l'histoire de l'empire, depuis le 18 brumaire jusqu'au parjure et au guet-à-pens du 2 décembre, n'est-elle pas une effroyable violation de toutes les lois divines et humaines, pour aboutir au partage de la France?

Les calomnieurs sont ceux qui, comme le *Courrier du Lot*, ont annoncé l'ABSTENTION de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Suisse pour l'Exposition universelle de 1878, en sachant bien que, lorsqu'ils répandaient ces audacieux mensonges, l'Angleterre, l'Autriche et la Suisse avaient non-seulement accepté, mais avaient augmenté les crédits destinés aux frais de leur participation. Dix fois nous avons provoqué un démenti, dix fois le démenti a été refusé.

Les calomnieurs sont ceux qui, comme le *Courrier du Lot*, n'ont pas craint de paralyser les affaires dans les contrées ignorantes et pauvres, qui ont tant besoin de vendre leur denrées, en essayant de faire croire que la France était livrée à la famine.

Les calomnieurs sont ceux qui font métier d'insultes envers nous, et qui en même temps s'obstinent à ne pas faire connaître les votes de MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour, en faveur de la proposition Cunéo d'Ornano, et pour la publicité des séances municipales. Tout le monde sait que ces deux votes démagogiques et révolutionnaires ont décidé le Maréchal à adopter une politique nouvelle. Le *Courrier du Lot* soutient cette politique; mais alors pourquoi ne dénonce-t-il pas l'attitude de ses amis et patrons, votant à Versailles avec les radicaux, et préparant la crise actuelle dans laquelle les affaires commerciales sont en suspens?

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.
12 juin 1877. (13)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE.

Première partie.

I

LE VISITEUR NOCTURNE

Il existait naguère, au coin de la rue de la Harpe et de la rue Serpente, une vieille maison sombre et délabrée, qui a été démolie de nos jours, en même temps que ces laides demeures dont le percement du boulevard de Sébastopol a nécessité la destruction; ses murs gris ne se dorait que bien rarement des rayons du soleil. La porte d'entrée, haute et étroite, donnant accès dans une allée longue et obscure, et lorsque deux personnes s'y rencontraient, l'une d'elles devait, pour laisser passer l'autre, s'effacer le long du couloir, depuis longtemps poli par le frottement. Plusieurs générations

Sur la demande instente d'un certain nombre de préfets, M. le ministre de l'intérieur a décidé de rétablir les commissaires de police cantonaux.

Un temps splendide a favorisé hier les processions des diverses paroisses de la ville.

Des reposoirs parfaitement ornés avaient été disposés, par les soins des fidèles, sur les parcours des divers cortèges. Nous devons signaler surtout le reposoir élevé sur la promenade Lafayette en face de la caserne d'infanterie.

Partout, les processions ont eu lieu au milieu du plus grand recueillement.

L'administration, les professeurs et les étudiants de l'Université catholique de Paris ont envoyé une adresse au pape à l'occasion du cinquantième anniversaire de son pontificat. Les signataires déclarent que l'enseignement de l'Université répondra aux progrès de la science et sera conforme de tous points à la doctrine de l'Eglise romaine.

Nous lisons dans le *Journal de Tarn-et-Garonne* :

A l'occasion de la clôture de l'exposition des Beaux-Arts, M. de Capella, vice-président de la commission, adresse à tous les exposants la lettre suivante, pour les remercier de leur concours.

M. de Capella engage tous les propriétaires d'objets d'art à contribuer par des dons particuliers à la fondation d'un musée rétrospectif. Nous nous associons de grand cœur à cette idée et engageons ceux de nos lecteurs qui sont en mesure de concourir à cette œuvre, de s'empresser de donner l'exemple.

Nous avons la confiance que la voix de M. de Capella sera entendue comme elle l'a déjà été pour l'Exposition des Beaux-Arts, dont tout le monde a constaté la réussite complète; et nous sommes heureux de dire que c'est à M. de Capella que revient la plus grande part du succès de cette remarquable exhibition.

Montauban, le 31 mai 1877.

« Monsieur,

« Je viens, au nom de la commission des Beaux-Arts, vous remercier de la complaisance dont vous avez fait preuve envers le public, en consentant à vous priver, pendant un mois, des objets d'art que vous avez bien voulu nous confier.

» Grâce à votre dévouement, à la libéralité de notre administration, nous avons réalisé une exhibition hors ligne,

d'habits s'y étaient usés depuis qu'on l'avait blanchi à neuf.

Au fond de l'allée, on trouvait à droite l'entrée intérieure d'un restaurant de cinquième ordre, et à gauche la naissance d'un escalier de pierre à marches écorchées, lequel conduisait aux divers étages de la maison, où l'on trouvait des chambres et des cabinets garnis.

A mesure que l'on montait, les chambres devenaient plus nues et plus misérablement meublées, mais elles avaient au moins ce que le luxe le plus somptueux n'aurait pu prêter à celles des premiers étages, c'est-à-dire la lumière et le soleil.

Sous les toits, on trouvait deux petites mansardes contiguës, formant un chétif logement sans meubles et sans espace, mais la vue n'y était pas bornée par une barrière de maisons, et l'air y arrivait librement. La première des deux pièces ne contenait qu'un lit et deux chaises. La couchette en bois blanc peint en gris et orné de moulures que les vers s'étaient plu à défigurer. La paille, éventrée en mains endroits, tamisait la poussière pailleuse dont elle était remplie; enfin un matelas bourré de varech, dur, plat, mince, débordait la paille et retombait des deux côtés. Le tout était recouvert d'une étroite couverture piquée, d'une teinte sombre et rapécée en plusieurs endroits avec des mor-

qui deviendra, je l'espère, par des dons individuels, l'origine d'un Musée rétrospectif, manquant encore à notre cité, mais en germe dans le désir de tous.

» Recevez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» Le vice-président de la commission,
« DE CAPELLA. »

Les nombreux amis que M. de Capella a laissés dans le Lot ne seront pas surpris de le voir toujours à la tête des œuvres utiles et des initiatives fécondes.

Nous croyons utile de rappeler que le 30 juin courant est la date extrême fixée par l'administration pour le retrait de la circulation des pièces d'argent démonétisées. Ces pièces qui, passé cette date, n'auront plus cours légal sont les suivantes :

Pièces françaises : Les pièces de 2 francs, 1 franc et 50 centimes, qui ne sont pas à l'effigie de la République ou de Napoléon III couronné.

Pièces belges : Les pièces de 2 francs, 1 franc et 50 centimes antérieures à 1863.

Pièces italiennes : Les pièces de 2 francs, 1 franc et 50 centimes antérieures à 1863.

Pièces suisses : Les pièces de 2 francs, 1 franc et 50 centimes de 1850 à 1852; les pièces de 2 francs et 1 franc aux millésimes de 1860 et 1863.

Des adresses viennent d'être envoyées aux sénateurs républicains du Tarn par les industriels et les négociants de Mazamet et de Labastide-Rouairoux. Celle de Mazamet porte quatre-vingt-dix-huit signatures, parmi lesquelles celles de membres de la chambre consultative, de membres du tribunal de commerce, de conseillers municipaux. Celle de Labastide-Rouairoux porte soixante-dix signatures.

Le commerce de Niort a fait parvenir à M. le président de la République une adresse couverte d'un grand nombre de signatures. Il débute ainsi :

Monsieur le président,

Nous venons vous porter l'expression respectueuse et sincère des inquiétudes qui paralysent depuis quelques jours les affaires et qui risquent de causer à notre commerce, à notre agriculture, à notre industrie, un préjudice irréparable.

Après les élections du 20 février 1876, le pays se flattait d'avoir enfin échappé aux luttes et aux compétitions des partis,

ceux d'étoffes de couleurs les plus disparates. Les chaises, boiteuses, avaient été jadis rembourées et recouvertes, l'une de laine rouge, l'autre de damas bleu, mais il ne restait plus de l'étoffe que quelques lambeaux fanés et disloqués.

Quant à la seconde pièce de ce logement plus que modeste, le locataire en avait fait un cabinet de travail.

Il y avait là une table ronde surmontée de quelques rayons de bibliothèque, une chaise couverte de papiers et de livres, et un vieux fauteuil en bois, recouvert de panne verte. Le tout était éclairé par une misérable fenêtre cassée qui ressemblait beaucoup à un jour de souffrance.

Au moment où commence ce récit, la nuit était venue douce et sereine.

La lune brillait au ciel et ses rayons, flottant à travers les vitres, décrivaient de pâles losanges sur le parquet.

Or, dans cette chambre nue et silencieuse, froide et solitaire, un jeune homme était assis, le front penché sur un livre de science et absorbé par l'étude obstinée de quelque problème abstrait.

Il a vingt-cinq ans à peine. On lui en donnerait trente.

Tête un peu triste, mais belle et comme illuminée par un rayon d'intelligence.

qui cherchent dans une révolution nouvelle la satisfaction de leurs espérances.

DERNIÈRES NOUVELLES

La *Liberté* déclare absolument certain que le ministère ne recourra pas à une nouvelle prorogation.

Le journal le *Bien public* est poursuivi pour avoir publié, dans son numéro du 9, une correspondance parlant d'une prétendue affiche et d'un prétendu pli cacheté, relatives à la mobilisation qui, disait-il, avaient été adressées à tous les chefs de gare du réseau du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

Le journal le *Radical* est poursuivi pour avoir reproduit les informations du *Bien public* dont je vous parle plus haut.

Vendredi, le tribunal d'Auxerre, jugeant le procès en diffamation intenté au journal l'*Yonne*, par la sœur Saint-Léon, a condamné François Bonnot, gérant du journal l'*Yonne*, en : cent francs d'amende et un mois de prison; Albert Gallot, rédacteur, cinq cents francs d'amende, cinq mille francs de dommages-intérêts, trois mois de prison; à l'insertion du jugement dans l'*Yonne* et dans d'autres journaux de Paris, au choix de la sœur Saint-Léon, jusqu'à concurrence de mille francs, et aux frais et dépenses.

Les nouvelles de la guerre continuent à ne présenter qu'un intérêt médiocre. Le passage du Danube par les Russes qu'on disait fixé au 9, n'est pas encore effectué. Tout se borne, là, comme en Asie, à des marches et contre-marches et à des combats sans importance majeure.

Bourse de Paris

Cours du 12 Juin.

Rente 3 p. %/..... 70.00
— 4 1/2 p. %/..... 99.00
— 5 p. %/..... 104.80

Son front est large et haut.

Les cheveux, négligemment rejetés en arrière, tombent en boucles noires et abondantes sur son col blanc et élégamment attaché à de larges épaules.

Sous les cils arqués étincellent deux yeux vifs et noirs, où le rêve, avec ses aspirations infinies, chatoye, ardent, sombre, inaccompli; et son nez, aux ailes ouvertes et frémissantes, semble révéler les agitations d'une nature pleine de désirs concentrés.

Il y avait de longues heures qu'il s'oubliait dans son travail opiniâtre. La sueur perlait son front; son regard fatigué ne suivait plus qu'avec peine les lignes tracées sur le parchemin.

Tout à coup il releva la tête, son œil lança un éclair, il repoussa vivement le livre.

Puis il se leva et se mit à parcourir le cabinet avec agitation.

— Oh! les philosophes! la science! le travail! s'écria-t-il avec un accent amer: j'ai tout étudié, tout approfondi, et me voilà à cette heure moins sage qu'auparavant; mon esprit s'est usé dans le labeur ingrat, et, après de longues années solitaires, je n'ai rien appris, et j'en sais moins peut-être sur les choses de la vie que le plus sot des hommes. O vanité humaine!

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 11 Juin	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.050 »	3.060 »
Crédit foncier.....	623 75	615 »
Orléans-Actions...	1.025 »	1.025 »
Orléans-Obligations.	330 50	331 »
Suez.....	667 30	667 50
Italien 5 %.....	69 25	68 80

Le 12^e volume de l'*Histoire de France* de MICHELET, publiée en livraisons illustrées à 50 centimes par l'éditeur LACROIX, s'approche de sa fin. On voit enfin apparaître cette figure de Henri IV, qui va jouer un rôle décisif dans les destinées de la France. L'intérêt de page en page devient croissant.

CHEMINS DE FER DU MIDI

VOYAGE A PRIX RÉDUITS

Aux Pyrénées

Billets de 1^{re} classe, délivrés du 15 avril au 10 octobre 1877, valables pendant vingt-jours, avec faculté d'arrêt dans toutes les stations du parcours circulaire indiqué sur l'affiche.

Prix : 75 francs.

(Voir l'affiche pour les détails).

Le Musée pour Tous.

Le seizième numéro du *Musée pour Tous*, qui paraît aujourd'hui, contient à sa quatrième page des *Croquis d'Atelier* de MM. Berne-Bellecourt, Butin, Knight.

Voici le sommaire de ce numéro :

Texte. Chronique : Edouard Drumont. — Les trois Veuves : par Fulbert Dumontel. — Les médailles du Salon.

Photographies : Les *Porteurs d'eau* du village de Knight. — Dans la *Tranchée*, de Berne-Bellecourt. — *L'Entrée du Sérail*, de Lecomte de Noy. — *Zaida la favorite*, de M. Casado del Alisal. — *Le Départ* de M. Butin.

A Paris :

Chez Ludovic BASCHET, 126, boulevard Magenta, et chez tous les libraires de Paris et des départements.

Prix : 2 fr. 25 le numéro.

(Voir aux Annonces).

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 236^e livraison (9 juin 1877). — TEXTE : Le château de la Pétaudière, par Madame la vicomtesse de Pitray, née de Ségur. — Les cosaques par Louis Rousselet. — Les crabes gigantesques, par L. Devic. — Les causeries du Jeudi, par l'oncle Anselme. — Heur et Malheur, par Emma d'Erwin. — Benjamin Franklin, par Alexandre de Salies. — A travers la France : La Palisse, par A. Saint-Paul.

Dessins : A. Marie, de Neuville, Vereschaguine, Bonnafoux, Castelli et Clerget.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Je suis entré dans la vie par une porte bâtarde; j'avais un but cependant, et j'ai tout oublié au milieu de cet amas poudreux de livres qui m'entourent. Est-ce donc-là le dernier mot de la science, et faut-il rire de l'activité et du courage humain! et l'on appelle l'esprit une étincelle de l'intelligence divine!

Orgueil et faiblesse!
Oh! dans mes veilles longues et pénibles, je me demandais autrefois pourquoi mon cœur se serrait avec inquiétude? pourquoi une douleur secrète entravait tous les mouvements de la vie! — Je le demandais? — Ah! c'est qu'au lieu de la nature vivante dans laquelle Dieu m'a créé, je me suis entouré de poussière, d'idées de cadavres. — Je cherchais dans la mort le secret de la vie!

Non! plus de défaillance, plus de retraite bornée, étroite, étouffante. Le libre espace me convie, la vie m'appelle, elle bouillonne dans mes veines et dans mes nerfs! — Debout! il faut haïr! il faut aimer! il faut vivre?

Or, comme il en était là de son monologue passionné, quelques coups frappés à la porte de la première chambre virent tout à coup détourner son attention, et changèrent le cours de ses idées.

Il s'arrêta.

(A suivre).

LA REVUE DE FRANCE

Sommaire du 1^{er} juin 1877.

E. de Parieu, sénateur, La Démocratie et la Science. — F. Lenormant, Les Dieux de Babylone et de l'Assyrie. — Louis Enault, La Veuve (suite). — G. de la Landelle, Le dernier vaisseau à voiles. — Histoire du trois-ponts l'Océan (suite). — Léonce Dupont, Tours et Bordeaux, souvenirs de la République à outrance (suite). — Henri d'Iderville, Les Mœurs du quartier latin en 1850. — Alfred Michiels, Les prédécesseurs de Rubens à Anvers. — G.-C. de Bourcq, Les conséquences économiques de la nouvelle guerre d'Orient. — Adrien Desprez, Deux livres nouveaux sur la Russie. — Chronique, L'Institut, par Ferdinand Delaunay. — Théâtres, par Louis Enault. — L'Expédition. — La Provinciale.

Géographie et Voyages, par Richard Corlambert. — Les meilleures cartes du théâtre de la guerre.

Sciences, par Jean l'Ermitte. — Cours et Tribunaux, par C. Demay. — Finances, par G. C. — Notices bibliographiques. — Chronique politique; par Louis Teste.

Bureaux de la Revue de France, Paris, 16, rue des Saints-Pères, 16.

Avis. — On demande des représentants pour la vente à crédit de toute la musique (partitions, méthodes, études, etc.) publiée par les principaux éditeurs de Paris. — Bonnes remises. — S'adresser chez Abel Pilon, rue de Fleurus, 33, à Paris.

QUATRIÈME ANNÉE.

JOURNAL DES JEUNES MÈRES
ILLUSTRÉ

Éducation de l'Enfant par sa Mère jusqu'à l'adolescence
Directeur scientifique : le D^r S.-E. Maurin
Président de la Société protectrice de l'enfance de Marseille.

Directeur littéraire et fondateur :
Henry Bellaire

Secrétaire-général de la Société nationale des Amis de l'Enfance.

Abonnements, 7 fr., Étranger, 8 fr. 50

Cette excellente publication est indispensable à toutes les mères de famille qui veulent bien élever et instruire leurs enfants, et avoir de bons conseils sur les modes et la toilette de leur petite famille. Ré-

duction variée.
Prime gratuite du Journal des Jeunes Mères: La Gazette des Enfants, journal littéraire, amusant et instructif.

Bureaux : 71, rue des Saints-Pères, Paris.

LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES

recommandent l'emploi

SAVON ROYAL de THRIDACE

de

VIOLET

pour l'hygiène, la fraîcheur et le velouté

de la peau

du visage et des mains.

Le Télégraphe, journal quotidien du soir, expédié par les trains rapides, contient le *Compte-rendu des séances des Chambres du jour*; il commencera, le 20 juin, la publication en feuilleton des :

PEAUX-ROUGES DE PARIS

par Gustave AYMARD

grand roman d'aventures inédit, d'un intérêt puissant.

Le Télégraphe publie chaque jour une *Chronique littéraire et parisienne*, par M. Henri Fouquier, Jean de Kerlock, Louis Ulbach. (Voir aux annonces).

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Depuis vingt-deux ans, le *Journal du Dimanche* tient le premier rang parmi les publications illustrées! Les plus grands écrivains contemporains ont apporté leurs concours à sa rédaction, et les dessins des meilleurs artistes en ont embelli le texte.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-sept volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

LE JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS

(7^e année) Rue de la CHAUSSÉE-D'ANTIN, 18, Paris.

Propriété de la Société Française Financière (anonyme) au capital de Trois Millions

Est indispensable aux Capitalistes et aux Rentiers. Paraît chaque dimanche. — 46 pages de texte. Liste des anciens tirages.

Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs.

ABONNEMENTS : Paris et Départements **3 FR. PAR AN**

Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr.

L'ABONNÉ D'UN AN reçoit EN PRIME GRATUITE

Un beau PORTEFEUILLE FINANCIER

avec un Traité de Bourse de 200 pages.

L. BASCHET, Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris.

LE

MUSÉE POUR TOUS

Revue de Littérature et d'Art, paraît hebdomadairement.

Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :

1^o De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc.;

2^o De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et C^o, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

Paris	Départements
Un an..... 100 fr.	Un an..... 117 fr.
Six mois..... 50 fr.	Six mois..... 60 fr.
Série de 5 numéros... 41 fr. 25	Série de 5 numéros... 42 fr.

On souscrit : à Cahors, chez GIRMA, libraire.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois
200 —	40 —
300 —	45 —
400 —	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal *ILLUSTRATION* dont le prix est de 18 fr.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES.

M^{ME} BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes.

MALADIES DE LA PEAU

Dartres, Eczéma, Pyriasis, Psoriasis, Boutons, Démangeaisons, etc.

POMMADE SOUVERAINE

de GARRÉ, Pharmaciens à Bergerac et Tours

Exiger MARQUE DÉPOSÉE et incrustée dans LE POT.

Attestations favorables de MM. les Docteurs NOMBREUX CERTIFICATS de Guérison.

Prix du Pot: 2 f. 50 Par poste: 3 f. 50.

A Cahors, chez M. Vinel et tous pharm.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Ecrire : Administration de la C^o concessionnaire PARIS, 22, Boulevard Montmartre

Emile ESCUDIÉ,

Sellier Carrossier

Galerie Fontenille, Cahors.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il est toujours prêt à faire tout ce qui concerne la sellerie, harnachement et carrosserie, et le faisant tout par lui-même, sans le secours d'aucun ouvrier, il peut garantir ses marchandises premier choix et le travail bien fini.

CONTOU

BOULANGER

Rue Saint-James, à Cahors.

PAIN, TRÈS-BONNE QUALITÉ.

FAIT DES COQUES

Tous les Dimanches.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

CAFÉ DE BORDEAUX

Le Sieur **Ferdinand COLONGE**, entrant au 1^{er} Juillet prochain en possession du **CAFÉ DE BORDEAUX**, créé, sur des bases si heureuses, par son frère, **LÉON COLONGE**, a l'honneur d'informer le Public que cet Etablissement ne laissera rien à désirer sous le rapport du confortable, des consommations et du service. On y trouvera les Liqueurs des premières marques, des Boissons glacées et tout ce qui peut flatter en toute saison le goût des amateurs.

A l'instar des Tavernes parisiennes, on y servira des Viandes froides, telles que Jambons Sanwich, Terrines, etc.

Le Sieur **COLONGE** ose espérer que le public répondra à son désir de le satisfaire.

GROS ET DÉTAIL

ANCIENNE MAISON GAMBETTA, AINÉ

rue du Lycée à Cahors

CRISTAUX, PORCELAINES, VERRERIES ET POTERIES EN TOUS GENRES.

ÉPICERIE ET DENRÉES COLONIALES.

M. Victor BOUZERAND a l'honneur d'informer le Public qu'il vient d'acquiescer de M^{me} veuve Boussac, l'ancien fond de commerce de M. Gambetta, aîné, et qu'il mettra tous ses soins à contenter la nombreuse clientèle de cette Maison.

A Vendre ou à Louer

UNE

MAISON DE CAMPAGNE

AVEC JARDIN, VIGNE & RIVAGE

Cette PROPRIÉTÉ est située à CABAZAC, à l'entrée de Cahors, en face la Gare. — Site très agréable, dominant la ville. — Coup d'œil magnifique.

S'adresser : à M. Emile Guilhon, à côté de la Gare; à M. Delpérier, M^d de meubles; à MM^{es} Logan et Delpoit, notaires.

Eaux Minérales de Miers

Gare de Rocamadour (Lot)

HOTEL CARBOIS

A Alvignac

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée.

Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates; chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvignac actionnaire de la *Fontaine minérale* offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Un omnibus fait le service à tous les trains de la gare pour conduire les voyageurs à l'Hotel Carbois.

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL QUOTIDIEN PARISIEN DU SOIR, EXPÉDIÉ PAR LES TRAINS RAPIDES

Il publie, vingt-quatre heures avant les autres journaux de Paris : le compte-rendu des séances du jour des deux Chambres, — les audiences du jour des tribunaux, — les dernières nouvelles politiques, — les informations parisiennes, — etc., etc.

Le 20 juin, il commencera la publication d'un grand roman d'aventures inédit, intitulé :

Les Peaux-Rouges de Paris

par Gustave AYMARD

Le *Télégraphe* publie des chroniques littéraires et parisiennes par Henri Fouquier, Jean de Kerlock, Louis Ulbach; — enfin *l'Indiscret* par un vieux Parisien.

On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5. — Envoyer un mandat sur la poste.

Un mois, 4 fr.; — 3 mois, 12 fr.; — 6 mois, 24 fr.; — 1 an, 48 fr.; — Un numéro : 15 centimes.